

Monsieur  
Otto Habegger  
Rue Principale 9  
2736 Sorvilier

La Neuveville, le 31 octobre 2013

### **Gravillonnage de la route cantonale traversant Sorvilier – 24 juillet 2013**

Monsieur,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a bien reçu votre courrier du 28 août concernant l'objet cité en titre. Consciente des désagréments importants que ces travaux ont engendrés non seulement pour votre village, mais également pour une grande partie de la vallée de Tavannes, notre section Travaux publics, transports et énergie (TTE) a rencontré la direction régionale de l'Office des ponts et chaussées (OPC) le 22 octobre dernier en vue de relayer les préoccupations de votre groupe de citoyens.

L'OPC nous a informés des détails de cette intervention. Il nous a notamment indiqué qu'une réfection usuelle des tronçons routiers les plus dégradés entre Reconvilier et Court, consistant à fraiser le tapis sur quelques centimètres et poser un nouveau revêtement, ne pouvait pas avoir lieu avant l'ouverture complète de l'autoroute A16, pour des raisons financières et d'opportunité, mais aussi de compatibilité avec la planification du renouvellement des conduites de certaines communes. Vu l'état très mauvais de la route, des mesures urgentes ont dû être prises avant l'hiver prochain et c'est dans ce cadre que le choix du gravillonnage a été fait. Malheureusement, le matériel livré par l'entreprise contenait énormément de poussière par rapport à la normale, ce qui a provoqué pour les riverains des désagréments supérieurs à ce qui était attendu.

Pour l'avenir, l'OPC nous a assuré que le gravillonnage ne deviendrait pas un standard dans le Jura bernois et continuerait de rester une mesure exceptionnelle sur les routes de cette importance. Toutefois, il ne l'exclut pas, car il représente souvent la seule solution dans des cas urgents où le fait de laisser en l'état une route dégradée risquerait de causer plus de désagréments et même de dangers pour les utilisateurs et les riverains. L'OPC s'est toutefois engagé à veiller plus attentivement à ce que les fournisseurs livrent un gravier qui ait été mieux lavé que le matériel qui a été utilisé cet été.

Nous mentionnons pour terminer qu'une intervention parlementaire a été déposée, à laquelle le Conseil-exécutif va répondre prochainement de manière plus détaillée que les quelques éléments qui figurent dans notre lettre.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB

Copie : Conseil communal de Sorvilier, OPC Jura bernois